|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cgtform  | **La Formation syndicale Cgt** Espace vie syndicale 263, rue de Paris Case 4-3 93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.05 |
| Courriel : pole.formation@cgt.frSite internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr>  |

**Animer une action de formation**Public :Animateur.rice.s de formation ayant en charge l’organisation et la conduite d’une action de formation institutionnelle et spécifique. Le contexte qui amène à faire de la formation :Cette formation s’inscrit dans la famille de formation « outiller à la responsabilité ». Elle a pour but de faire Faire acquérir les savoirs organisationnels et pédagogiques de l’animation d’une action de formation.Les objectifs de formation :Les stagiaires seront capables d’identifier les fondamentaux de la conduite d’une action de formation : se centrer sur les acquisitions à faire faire par une pédagogie adaptée et s’assurer de ces acquisitions.Les thèmes abordés :La structuration et la dynamique de groupe ;Les principes, les techniques et les styles d’animation d’un groupe d’adultes en formation ;Les techniques de gestion du groupe en formation et la gestion des temporalités La gestion de situations relationnelles ;Les modalités d’évaluation des acquisitions qui relève de l’animation.Les prérequis à cette formation :Les stagiaires devront déjà avoir suivi le stage « Intervenir dans une action de formation » **et** la formation de formateur.rice.s CGT. Elles et ils doivent avoir une expérience de formateur.rice.Évaluations prévues :Évaluations formatives en cours de stage à l’occasion d’exercices et mises en situations.Évaluation de fin de formation.Forme et durée de l’action de formation * Stage de 3 jours du 04/03/2019 au 06/03/2019, à l’Institut des sciences sociales du travail (ISST) de Bourg-la-Reine.
* Formateur.rice.s : François QUÉRÉ

Une enseignante - chercheure de l’ISST de Bourg-la-Reine.Un.e membre du Pôle confédéral de la formation syndicale CGT. |
|  |